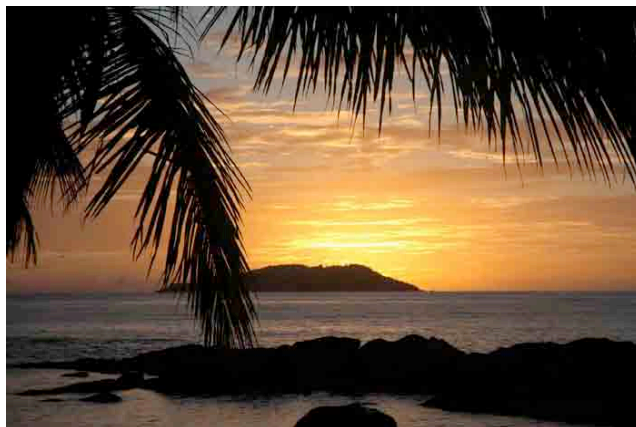




**Maiouri Nature Guyane**  
97354 Rémire-Montjoly  
Courriel : [maiouri.nature@gmail.com](mailto:maiouri.nature@gmail.com)  
Siret : 498 518 893 000 17



Îlet le Père - Guyane © Phil Boré

Pour en savoir plus sur Maiouri Nature :  
[http://www.blada.com/associations/fiche/235-Maiouri\\_Nature\\_Guyane.htm](http://www.blada.com/associations/fiche/235-Maiouri_Nature_Guyane.htm)

## **CONTRIBUTION AUX GRENELLES DE LA MER**

### Département de la Guyane Française

*Maiouri Nature est une organisation guyanaise non gouvernementale créée en février 2007. Elle a vu le jour durant la mobilisation générée contre l'implantation d'une multinationale aurifère sur la Montagne de Kaw. Cette association a pour vocation la défense de l'Environnement et de l'Homme, de la biocénose, des milieux naturels terrestres, aquatiques et marins de la Guyane.*

*Ses membres fondateurs sont issus d'associations environnementales activistes et militantes de tous horizons. Certains d'entre eux œuvrent dans le cadre de la protection de l'environnement guyanais depuis près de quinze ans. Leur participation au sein de l'association est bénévole et volontaire. Les seules ressources de l'association sont issues des dons des particuliers. Maiouri Nature Guyane ne perçoit à ce jour aucune subvention publique.*

*Maiouri Nature Guyane s'attache à intervenir en fonction de ses moyens humains et financiers sur les atteintes à notre environnement et à la santé publique qui nécessitent une action ou une réaction urgente (enquête publique, pollution ponctuelle, droit non respecté, atteinte directe au patrimoine faunistique et floristique...).*

*Ainsi, elle peut signaler l'absence de garanties en termes d'Environnement d'un projet industriel ou révéler un non-respect manifeste du code de l'Environnement. À l'instar d'une illustre association guyanaise aujourd'hui disparue "Le Pou d'Agouti", les champs d'actions de Maiouri Nature Guyane sont très larges et s'attacheront à dénoncer en particulier les atteintes à l'environnement qui ne seront ou ne pourront pas être poursuivis par les associations locales déjà existantes.*

*Pour connaître les actions déjà engagées par Maiouri Nature, se connecter à :*  
[http://www.blada.com/associations/fiche/235-Maiouri\\_Nature\\_Guyane.htm](http://www.blada.com/associations/fiche/235-Maiouri_Nature_Guyane.htm)  
*et poursuivre en cliquant en fin de page sur « toutes les actualités de l'association »*

## CONTRIBUTION AUX GRENELLES DE LA MER

Département de la Guyane Française

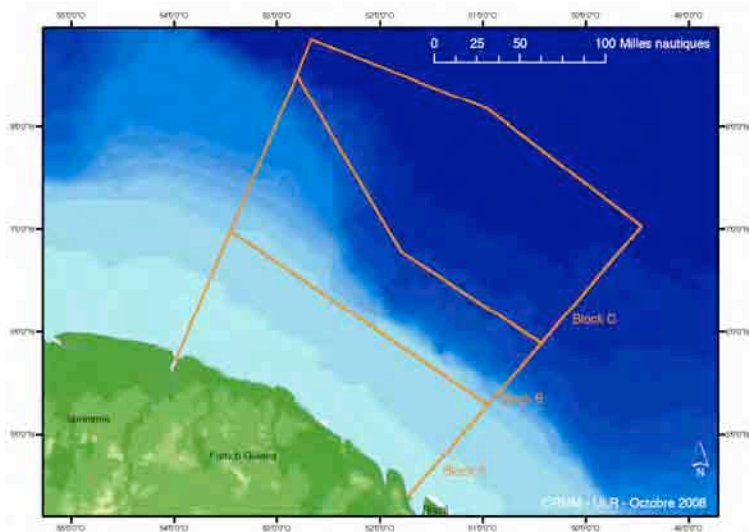
*Présentation succincte de nos doléances - Juin 2009*

La Guyane française possède une importante Zone Economique Exclusive (ZEE) qui totalise environ 13 800 000 d'hectares. Cette ZEE qui s'étend jusqu'à 200 milles nautiques des côtes se décompose ainsi :

- Le plateau continental, (env. 44 000 km<sup>2</sup>)
- Le talus continental, (env. 38 500 km<sup>2</sup>)
- La zone océanique (plaines abyssales atteignant 4,5 km), (env. 55 500 km<sup>2</sup>)

Jusqu'à présent, une seule réserve marine existe. Elle protège les eaux entourant les îlets du Petit et Grand connétable. Les deux îlots sont déclarés Réserve naturelle intégrale en 1992 et sont gérés par le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (Gepog). La pêche est réglementée dans un rayon de 5 kms et interdite dans un rayon de 1,8 kms autour des deux îlots. Le mouillage des navires est proscrit. Afin de ne pas perturber la reproduction des oiseaux, le débarquement est strictement interdit toute l'année. En effet, le moindre mètre carré est utilisé pour la nidification et tout dérangement peut avoir des conséquences catastrophiques.

La seule réserve marine s'étend donc sur 7850 hectares soit 0,05 % de la ZEE



(Carte extraite de : Distribution et abondance des CETacés dans la ZEE de Guyane française par Observation aérienne Campagne EXOCET-Guyane - Rapport préliminaire - novembre 2008 - CENTRE DE RECHERCHE SUR LES MAMMIFERES MARINS - Université de la Rochelle.

La Zone Economique Exclusive de la Guyane - 138 000 km<sup>2</sup>

La pêche illégale en provenance de navires des états frontaliers (Brésil et Suriname) est importante. A ce titre, l'action de l'Etat en mer, (Gendarmerie, Marine nationale, Douanes, Affaires maritimes) a procédé en 2008 à la saisie de 60 kms linéaires de filets dérivants.



*Arraisonnement d'un navire en état de pêche clandestine* © Aff. Mar.

- De 2000 à nos jours, pour des raisons économiques, la flottille de pêche crevettière est passée de 125 à 50 navires (dont 23 sont opérationnels en Juin 2009).
- Ces navires opèrent une méthode de pêche très dévastatrice car non sélective. Il faut compter 10 tonnes de prises accidentelles (poissons, tortues,...) pour la capture d'une seule tonne de crevettes. 90% des prises accidentelles sont rejetées noyées.
- Après des années d'atermoiements, ces navires devront enfin être dotés de TED (Turtle excluded device) à partir de janvier 2010.
- Ces navires ne peuvent opérer qu'en des fonds supérieurs à 30 mètres, soit environ à partir de 30 kms des côtes.
- La pêche artisanale locale est peu développée



## A - CREATION DE RESERVES MARINES

### 1 - La création de réserves marines à la hauteur des surfaces de la ZEE et de sa valeur patrimoniale et écologique.

*Le rapport préliminaire du CENTRE DE RECHERCHE SUR LES MAMMIFERES MARINS – Université de la Rochelle.(novembre 2008) a constaté une abondante et insoupçonnée richesse en cétacés de la ZEE de Guyane Française.*

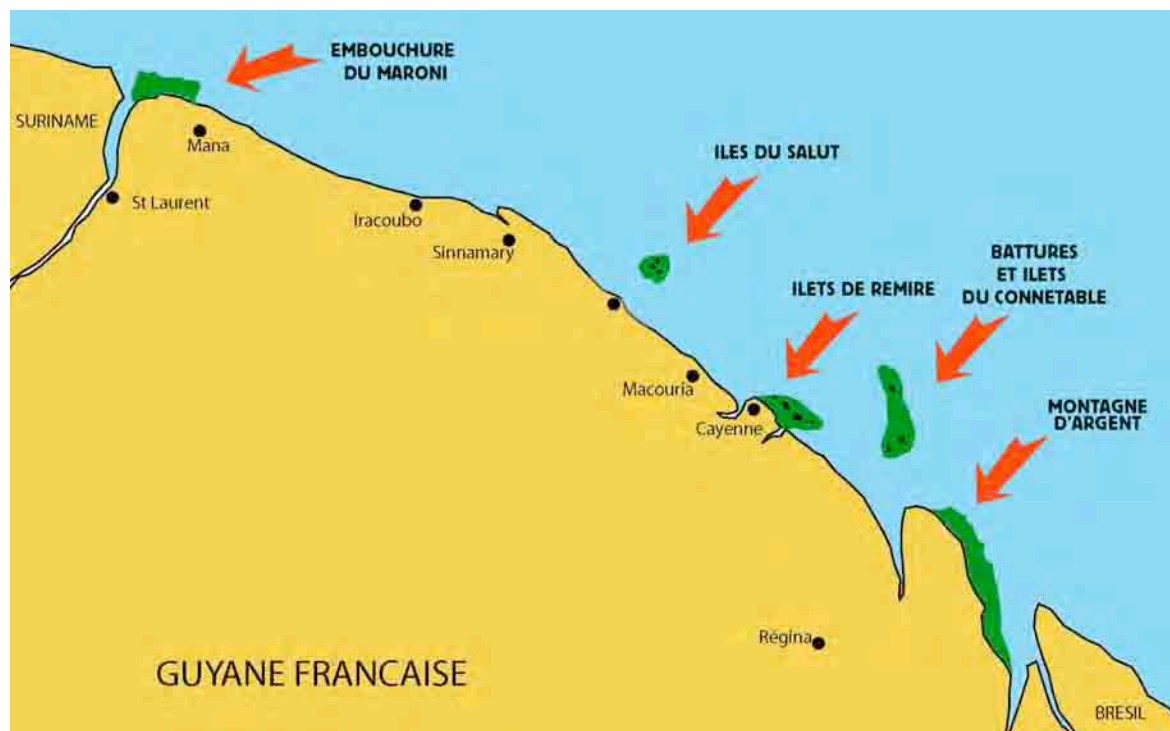
*Extrait du rapport préliminaire : « D'une manière générale, la distribution des cétacés est relativement homogène sur toute la zone et les taux d'occurrence y sont relativement élevés. A titre comparatif, les taux d'occurrence pour les petits delphinidés (grands dauphins + autres espèces de petits delphinidés) sont 7 à 8 fois supérieures, à ceux observés aux Antilles. Pour les grands delphinidés les taux d'occurrence entre les 2 zones sont très similaires.*

*Enfin le taux d'occurrence des baleines à bec est légèrement supérieur en Guyane. Il faut néanmoins rester très prudent avec ces comparaisons, car aucun facteur de correction n'a encore été appliqué, notamment les variations expliquées par les conditions d'observations (état de la mer principalement). »*

### 1 - La création de grandes importances dans chacun des grands blocs précités, c'est-à-dire : le plateau continental, le talus continental et la zone océanique.

### 1 - La création de Réserves marines sur le littoral permettant, entre autres une protection du dauphin (*Sotalia guianensis*), du lamantin (*Trichechus manatus*) et des 5 espèces de tortues marines.

#### 5 RESERVES MARINES SUR LE LITTORAL



*5 propositions dont l'objectif est de protéger le biotope et les ressources alimentaires de la faune marine précitée. Par ailleurs, ces espèces possèdent un fort intérêt en termes de potentiel touristique (cf. Observation des dauphins au Suriname - [www.greenfund.sr.org](http://www.greenfund.sr.org) - [www.waterproofsuriname.com](http://www.waterproofsuriname.com) )*

Plusieurs fois par semaine, les pêcheurs surinamais amènent des curieux de nature à l'embouchure de la rivière Suriname. Une charte interdit de se diriger vers les groupes de dauphins. L'initiative doit venir des cétacés ! et ils manquent rarement à l'appel ! Ainsi, il est remarquable d'observer les comportements de curiosités des cétacés pour la petite embarcation de pêche et de son étrange équipage. A l'inverse, dans l'embouchure de la rivière Cayenne ou du Mahury, les groupes de *Sotalia* ont un comportement diamétralement opposé. Ils fuient dès qu'ils entendent un moteur de vedette rapide.



© Photo Greenfund.sr.org

- **Secteur Grand Connetable** : la présente et seule Réserve marine devra être agrandi jusqu'au site dit : « battures du Connetable ».

- **Secteur ilets de Remire** : une zone de protection allant de « l'ilet la Mère » jusqu'à l'ilet « le Malingre », englobant l'ilet le Père, les Mamelles et les éperons rocheux du littoral de l'île de Cayenne et Remire, à savoir Montabo, Bourda, Montravel et embouchure du Mahury. Ces zones sont fréquentées assidûment par les dauphins (*Sotalia guianensis*), les lamantins (*Trichechus manatus*) et 5 espèces de tortues marines.

- **Secteur des iles du salut** : Limiter dans le temps et la surface la pêche touristique. Réglementer la pêche artisanale. Plusieurs centaines de mérous seraient pêchés chaque année sans aucune réglementation. Ce site pourrait être un site de reproduction international, de haute importance écologique.



© Waterproof suriname

#### - **Secteur Embouchure du Maroni** :

Le déclin des tortues marines est en grande partie lié aux captures accidentelles que génèrent les activités de pêche en haute mer et côtière. Les plages de Guyane et du Suriname sont, par ailleurs, le principal site de ponte au monde de ces reptiles marins, (40% des pontes mondiales de Luth !)...la responsabilité de la France, sixième puissance mondiale, est donc engagée. Aussi, à l'instar de nos voisins du Suriname, il devient urgent d'instaurer une Réserve Naturelle Maritime au large de l'estuaire du Maroni et de sanctionner les pêcheries non équipées de dispositifs d'exclusion des tortues marines. Il convient aussi de maintenir les interventions de l'Etat en mer qui interpelle les navires de pêche clandestins.

La pêche traditionnelle des habitants des villages amérindiens d'Awala et de Yalimapo devra être maintenu.

## **- Secteur Embouchure de l'Oyapocke**

*Une population importante de lamantins semble localisée dans le secteur des côtes de la Montagne d'Argent. L'absence totale de moyens humains en termes de garderie cynégétique permet un braconnage important, difficile à endiguer. La mise en réserve des eaux de l'embouchure permettrait de faciliter les rares interventions dans ce secteur mais aussi de valoriser touristiquement la région.*

## **B - PROTECTION DU MEROU**

*Epinephelus itajara*

*- Les mérous géants (Epinephelus itajara), se répartissent essentiellement dans les eaux tropicales et subtropicales de l'océan Atlantique, tant sur la façade Ouest (de la Floride au Brésil) que sur la façade Est (du Sénégal au Congo), mais également le long des côtes du Pacifique Est (de la Californie au Pérou).*

*Les adultes sont généralement sédentaires et vivent dans les eaux peu profondes et battues des zones côtières rocheuses. Ils se rassemblent lors de la reproduction, formant des groupes allant jusqu'à une centaine d'individus. Les juvéniles dépendent d'habitats spécifiques pour se développer, on les retrouve alors essentiellement dans les estuaires, herbiers, ou mangroves. Toutes ces caractéristiques biologiques et comportementales le rendent particulièrement vulnérable à une pêche intensive. (source RNGC).*

*L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) l'a classé en liste rouge c'est à dire qu'elle estime que 90% des effectifs mondiaux auraient disparu ces dernières décennies. Devant ce constat, les Etats-Unis l'ont classé en espèces protégée dès 1992. Notre voisin brésilien a fait de même en 2002 mais l'administration française, égale à elle-même, n'utilisant que parcimonieusement le principe de précaution, s'est contenté de lancer des études ! Le Mérou a la mauvaise habitude de se réunir dans les fonds rocheux pour se reproduire. En laissant prélever sans limite et chaque année des centaines d'individus matures aux abords des îles du Salut, on épuise peut-être un véritable site de reproduction international.*

*Maiouri Nature demande :*

**- La mise en protection intégrale de *Epinephelus itajara* sur tout le territoire de la Guyane Française à l'instar de son voisin le Brésil.**

*- Une protection des sites de vie et de reproduction de *Epinephelus itajara*.*

## **C - CREATION D'UNE BRIGADE DE SURVEILLANCE**

*Tortues marines*

*Les plages de Guyane et du Suriname sont un site de ponte privilégié pour les tortues marines, Ces plages vont jusqu'à représenter jusqu'à 40% à 50 % des pontes mondiales de la tortue Luth !*

*La responsabilité de la France, sixième puissance mondiale, et de la riche Europe, est donc engagée.*

*Pourtant, chaque année, les atteintes à ces espèces protégées sont aussi diverses que croissante. Lire à ce sujet les rapports annuels de l'association Kwata qui tente, avec de faibles moyens et un personnel bénévole mais démuné, de modérer les effets des problématiques suivantes :*

### **- Filets maillants dans la zone de l'estran :**

*Durant la saison de ponte des tortues marines, des dizaines de filets côtiers, sont disposés de la plage par des pêcheurs amateurs. Il ne s'agit pas de pêche vivrière mais d'appoint et de loisirs. Depuis plus d'une dizaine d'années, aucune intervention des pouvoirs publics (sauf une première tentative en 2009). Ponctuellement, on a pu constater que près de 20% des plages de l'île de Cayenne, propices à la ponte des tortues marines, étaient obstruées par des filets côtiers - (12 filets de 50 à 200 m de long)*

*Si les tortues sont repérées, prisonnières du filet, avant d'atteindre le large, elles sont libérées sauvées par les pompiers... mais il est fort possible que la plupart périssent noyées au large ou durant la nuit.*



© Philippe Boré

### **- Chiens errants qui prédatent les œufs :**

*Des centaines de nids déterrés et des dizaines de tortues mutilées par les chiens en divagation (63 Tortues olivâtres, espèce en voie de disparition, en ont fait les frais en 2003 à Cayenne !!!).*



© Philippe Boré



© Philippe Boré

### - Les nuisances lumineuses :

- les riverains des plages qui équipent leurs jardins de puissants projecteurs. Ils sont chaque année à l'origine de la destruction de centaines de jeunes tortues. Désorientés par ces lumières parasites, les nouveaux-nés sont rapidement piégés dans les broussailles.



© Philippe Boré



© Philippe Boré

**- La construction d'infrastructures privées illégales sur les sites même de ponte de tortues marines**

*Lorsqu'un particulier se crée sa propre plage privée en toute illégalité, et ce, sans réaction des pouvoirs publics chargés de l'Environnement ou du respect du Domaine Public Maritime.*



*Route des Plages – 2009 - © Philippe Boré*

**- Le braconnage des œufs :**

*le braconnage des œufs, plus rares du côté de Cayenne mais courant à l'ouest du département et au Suriname. La consommation d'œuf est appréciée par certaines personnes au même titre semble-t-il, que la corne de rhinocéros ou le viagra.*



*Tortue échouée sans blessures apparentes ayant succombée peut être à une noyade dans un filet côtier © Philippe Boré*

**- Le braconnage pour d'obscures raisons :**

*On retrouve régulièrement des tortues luths mutilées ?!! Es ce pour la viande, des pharmacopées traditionnelles ou cérémonies ésotériques ??*



© Maiouri nature / MD – Route des Plages – Juin 2009

*Maiouri Nature demande :*

**- Création d'une brigade de fonctionnaires, pouvant verbaliser et ayant un pouvoir de police, chargées de la surveillance et de la réglementation des côtes gyanaises.**

*La mission de surveillance ne doit plus être laissée à la seule responsabilité d'associations sans grands moyens financiers et sans personnels qualifiés pour ces missions parfois dangereuses. La durée de présence de ces agents doit être au minimum de 7 mois par an.*

**Il est interdit de poser des filets sur le bord de plage pour la sécurité des nageurs et la protection des tortues marines**



**é proibido por redes de pescar na bera da praia, pela segurança dos banhistas e a proteção das tartarugas marinhas.**

Textes de référence : Décret du 11 juillet 1990 modifié par le décret du 21 décembre 1999 • Arrêté du 21 décembre 1999 - www.mnr.equipement.gouv.fr

**La destruction d'une tortue marine est punie d'une amende de 9 160 euros. A destuição duma tartaruga marinha sera punida duma multa de 9 160 euros.**

## **D – PROTECTION DU LAMANTIN**

*Trichechus manatus*



*Mise en place d'un programme d'étude et de protection du Lamantin*

*Lamantin © Philippe Boré*

## **E – L'IMPACT DE LA PROSPECTION PETROLIERE**

*Maiouri Nature demande la création ou la désignation d'un organisme indépendant, ne recevant aucune subvention, financement ou dons liés à l'industrie pétrolière, chargé de contrôler les compagnies procédant aux recherches pétrolifères en Guyane française.*



© Hardman Ress LTD

---

*Fait à Cayenne le 20 juin 2009*

*Pour le bureau de Maiouri Nature:  
Philippe Boré  
Mel : [maiouri.nature@gmail.com](mailto:maiouri.nature@gmail.com)*



Tortue luth - © Marc Delorme -

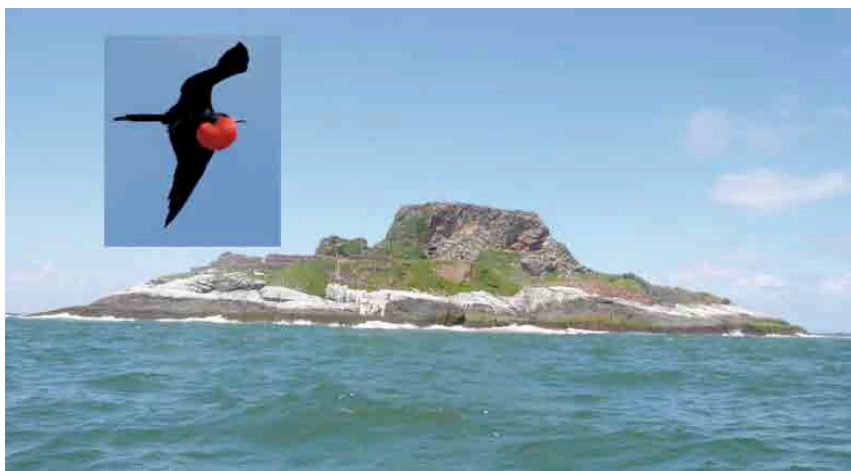




Physalie - *Physalia physalis* - © Philippe Boré -



Raie - © Philippe Boré -



Île du Connétable - © Philippe Boré -



Phare de l'îlet de l'Enfant perdu - Cayenne - - © Philippe Boré -



Crabe violoniste - Organabo - - © Philippe Boré -